

Décrète :

Article 1^{er}

La section 2 du chapitre II du titre III du livre II de la deuxième partie du code du travail est ainsi modifiée :

1° A l'article D. 2232-2, les références « L. 2232-21-1 et L. 2232-27 » sont remplacées par les références « L. 2232-23-1, L. 2232-24 et L. 2232-26 ».

2° A l'article D. 2232-3, les références « L. 2232-21-1 et L. 2232-27 » sont remplacées par les références « L. 2232-23-1, L. 2232-24 et L. 2232-26 ».

3° A l'article D. 2232-8, les références « L. 2232-21-1 et L. 2232-27 » sont remplacées par les références « L. 2232-23-1, L. 2232-24 et L. 2232-26 ».

Article 2

La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait le

Par le Premier Ministre :

La ministre du travail

Murielle PENICAUD